

Commune de: Ménières _____

Cercle électoral de: Ménières _____

Election au conseil communal / liste de candidat(s)

Dénomination de la liste du (des) candidat(s) : Ménières	
Liste n° : 2	

Candidat(s)						
No	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Profession	Domicile: (adresse exacte)
1.	Robert	Joël	20.01.71	M	Journaliste	Clos du Mont 14
2.	Jaquenoud	Isabella	24.04.78	F	Femme au foyer	Ruelle du Mont 1
3.	Rey	Eric	19.09.76	M	Mécanicien	Route de Vesin 34
4.	Petit	Véronique	15.06.74	F	Secrétaire	Clos-Quartier 22
5.	Moret	Sabine	03.04.79	F	Employée de commerce	Pré-de-la-Cure 29
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						

Selon l'article 54 de la loi sur les communes (LCo), le Conseil communal se compose de
a) 5 membres dans les communes de moins de 600 habitants
b) 7 membres dans les communes entre 600 et 1'200 habitants
c) 9 membres dans les communes de plus de 1'200 habitants

Commune de: Ménières _____

Cercle électoral de: Ménières _____

Election au conseil communal / liste de candidat(s)

Dénomination de la liste du (des) candidat(s) : Indépendant
Liste n° :

Candidat(s)								
No	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Profession	Domicile: (adresse exacte)	Nationalité	Signature
1.	Folly	Jael	19.07.75	M	Technicien	Rte de Vesin 28	Suisse	
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								
11.								
12.								

Selon l'article 54 de la loi sur les communes (LCo), le Conseil communal se compose de

- a) 5 membres dans les communes de moins de 600 habitants
- b) 7 membres dans les communes entre 600 et 1'200 habitants
- c) 9 membres dans les communes de plus de 1'200 habitants

Demeurent réservés les cas de dérogation (art. 54 al. 2 et 3 LCo) et de convention de fusion (art. 54 al. 4 LCo).